DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Appel à l'action

Face au manque de médecins, passer du diagnostic au traitement

Le constat est sans appel : la Suisse manque de médecins et continuera d'en manquer si rien ne change rapidement. Alors que les solutions sont clairement identifiées, leur mise en œuvre reste timide. À l'heure où la population peine déjà à trouver un médecin de famille, il est temps de passer du constat aux actes.

Depuis quelques années, les données confirment la pénurie de médecins, notamment de premier recours. L'enquête Workforce réalisée en 2025 par l'association Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe) a montré que près d'un quart des médecins de famille en activité devront être remplacé·es d'ici à 2030, et même 40% d'ici à 2035. D'autres spécialités souffrent également dans certaines régions comme la pédopsychiatrie, la rhumatologie ou même l'urologie.

Une fort dépendance aux médecins étrangers

Avec 60% de candidat·es recalé·es des études de médecine, la Suisse ne forme pas suffisamment pour couvrir ses besoins : son système tient grâce aux quelque 40% de médecins de l'étranger qui y travaillent. Ce n'est pourtant pas l'envie des jeunes de devenir médecin qui fait défaut. En cause, la limitation d'accès et le manque de place en formation, sans oublier la difficulté à retenir les professionnel·les de santé dans l'activité clinique, un problème reconnu qui nécessite des mesures.

Même en améliorant l'organisation du système et en renforçant les autres professions de santé, il faudra davantage de médecins. C'est aussi un devoir envers les pays étrangers que l'on pille pour nos propres besoins médicaux.

Des solutions à la traîne

Les mesures nécessaires sont connues depuis longtemps : augmenter le nombre d'étudiant·es en médecine, favoriser le contact à la médecine de premier recours durant les études – objectif : que 50% des étudiant·es choisissent cette spécialité –, augmenter le nombre de places de stage et d'assistanat au cabinet médical, améliorer la rémunération des médecins de famille, diminuer l'administration inutile, favoriser la digitalisation, renforcer l'interprofessionnalité, notamment la place des assistant·es médicaux et médicales, etc.

Si le traitement au mal que constitue la pénurie est connu, les mesures concrètes tardent à se mettre en place. En 2023, plusieurs organisations, dont la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG) et mfe, ont plébiscité un montant de 200 millions au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche afin d'augmenter le nombre d'étudiant·es en médecine. Au moment d'écrire ces lignes, seuls 12 millions seraient prévus, un montant largement insuffisant.

Discuter ne suffit pas

En février 2024, la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a lancé l'ambitieux programme « Agenda soins de base » pour renforcer la médecine de famille. Des professionnel·les de toute la Suisse ont ainsi participé à des échanges constructifs ayant mené à la rédaction d'un rapport final bientôt disponible et

https://www.svmed.ch/doc-mag/dossiers/penurie-et-releve/face-au-manque-de-medecins-passer-du-diagnostic-au-traitement/

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

proposant
des mesures concrètes. Espérons que la Confédération n'édicte pas des mesures tout en demandant aux cantons de les financer !

Au niveau fédéral, les rapports découlant des motions Roduit (23.3293 : Numerus clausus. En finir avec une sélection des étudiant·es en médecine sur des critères autres que de compétences et de qualité) et Hurni (23.3854 : Pénurie de médecins en Suisse. Mieux vaut prévenir que guérir !) sont également attendus. Là aussi, espérons que les conclusions dépasseront les déclarations d'intention. Il est donc primordial que la voix des médecins du terrain y soit représentée et entendue, y compris celle de la Romandie.

Le canton de Vaud peut faire davantage

Plus localement, chaque canton peut prendre des mesures favorisant la relève. Le canton de Vaud possède pour sa part une offre large avec trois lieux de formation pour la médecine de premier recours : l'hôpital, la policlinique et le cabinet médical. Toutefois, il lui reste du chemin à parcourir pour lutter contre la pénurie. Pour y parvenir, le politique est invité à écouter davantage la SVM : elle possède une excellente connaissance de la réalité des médecins vaudois.

Outre l'importance d'un nombre suffisant de places de médecins-assistant·es au cabinet médical, d'autres mesures sont requises, à commencer par le renforcement des partenariats public-privé pour la formation et le renforcement des prestations d'intérêt général (PIG) différenciées, dans le but de favoriser les régions et disciplines davantage touchées par la pénurie. Le mentorat des jeunes médecins mériterait également d'être développé, afin de les aider à trouver les postes de formation adéquats et renforcer le sens donné à leur métier. Enfin, il ne faut pas oublier que la réduction des postes de médecins-assistant·es et de cadres liée aux restrictions budgétaires entraîne aussi une diminution des postes de formation
et de sa qualité.

Entre médecine et politique, le temps semble s'écouler différemment. Mais nous devons continuer à nous mobiliser tant au niveau fédéral que cantonal pour encourager une relève médicale suffisante et motivée. Il est temps de passer du diagnostic au traitement : mobilisons-nous pour faire changer les choses dans les deux prochaines années !

Prof. Pierre-Yves Rodondi
Directeur de l'Institut de médecine de famille, Université de Fribourg. Membre du comité directeur de la société Suisse de Médecine Interne générale (SSMIG)

https://www.svmed.ch/doc-mag/dossiers/penurie-et-releve/face-au-manque-de-medecins-passer-du-diagnostic-au-traitement/

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.